

Note d'orientation

sur la budgétisation pour l'égalité des sexes et l'équivalence des chances (BSEEC)

Cadre général

La prise en compte de l'approche genre dans le budget traduit l'engagement de l'Etat tunisien en faveur de l'égalité de genre (conventions internationales, la constitution, accords, les lois ...),

L'article 18 de la nouvelle loi organique du budget n ° 15 du 13 février 2019, qui stipule que : « Le responsable de programme prépare le budget sur la base d'objectifs et d'indicateurs qui garantissent l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes et en général entre tous les différentes catégories sociales sans discrimination et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base ... " constitue le socle de base pour la déclinaison de cette approche .

La circulaire du Président du gouvernement, n °9 du 29 mars 2019, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'année 2020, rappelle l'obligation d'adopter cette approche et appelle à l'implication de tous les missions dans sa mise en œuvre effective.

La réforme de la gestion du budget par objectifs GBO constitue la porte d'entrée pour l'intégration effective de cette approche sous le pilotage de l'unité GBO centrale.

Objectif général

Cette note d'orientation vise principalement à définir un cadre de référence unifié pour toutes les missions pour l'élaboration des cadres de performances et des budgets sensibles au genre.

Définition des principaux concepts

La budgétisation sensible à l'égalité et à l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes (BSEEC) est un outil qui permet l'allocation des crédits budgétaires dans le but d'assurer l'égalité entre les sexes .

La budgétisation sensible au genre (BSG) est une approche pour déterminer dans quelle mesure le budget de l'Etat permet de promouvoir l'égalité des sexes. Il ne s'agit pas de consacrer des budgets pour les femmes, mais plutôt de prendre compte de la dimension genre dans tout le processus budgétaire.

Les éléments les plus importants de l'adoption d'une budgétisation sensible au genre au niveau des documents de performance.

La préparation d'un budget sensible à l'égalité et à l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes (BSEEC) implique :

- l'Intégration de cette dimension dans la stratégie de la mission, et dans ses priorités.
- La fixation des objectifs liés à la promotion de l'égalité et de l'équivalence des chances pour les femmes et les hommes.
- La définition des indicateurs de performance sensibles au genre pour mesurer le degré de réduction des disparités entre les sexes.
- La programmation des activités, projets et interventions qui contribueraient à réduire les inégalités entre les sexes.

Étapes de la préparation de cadre de performance qui prennent en compte l'égalité des sexes et l'équivalence des chances.

L'intégration de l'approche de l'égalité des sexes et de l'équivalence des chances dans les cadres de performance des ministères nécessite l'adoption des étapes suivantes :

-Accéder et exploiter tous les documents de références juridiques et réglementaire liés à l'égalité des sexes dans le domaine qui sont principalement :

- Les traités et conventions internationaux ratifiés par la Tunisie, notamment :La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF en anglais CEDAW) ,les Objectifs de développement durable (ODD).
- Le cadre juridique et de référence national consacré à cette approche, tel que:

- La Constitution de la République de 2014,

-Les Lois organiques relatives à la lutte contre la torture et la discrimination à l'égard des femmes , la Loi organique de 2017 n ° 58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche genre.

-Tous les programmes et projets nationaux ciblant les femmes et les filles.

L'exploitation de ces documents donnerait une idée générale des tendances et priorités nationales et sectorielles dans ce domaine.

Pour faire le diagnostic des questions peuvent être posées :

- Quelle est la situation des femmes dans le secteur concerné ?
- Y a-t-il des objectifs au sein de la stratégie sectorielle qui visent à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- Les femmes et les filles utilisent-elles les services publics (éducation, santé ...) au même titre que les hommes ?
- Les problèmes du secteur affectent-ils les femmes et les hommes de la même manière en même temps ?

-Voir toutes les statistiques relatives au secteur et leur ventilation par sexe. Dans ce contexte, on peut s'appuyer sur le rapport de l'Institut national des statistiques pour l'année 2015 ou sur tout autre rapport préparé par un organisme spécialisé à cet effet (base de données de la Banque mondiale ou de l'OCDE).

-Diagnostiquer les différences enregistrées entre les femmes et les hommes au niveau sectoriel. Définir le ou les domaines dans lesquels des inégalités significatives entre les femmes et les hommes ont été observées, ou dans lesquels des situations de marginalisation ont été enregistrées, que ce soit pour les femmes ou les hommes (par exemple: les femmes travaillant dans le domaine agricole).

-Analyser les causes à l'origine de ces inégalités ou situations marginalisées (possibilité d'adopter l'outil « arbre à problèmes » qui permet d'identifier les causes directes, indirectes et

structurelles et il est préférable que cela se fasse sur la base d'études ou d'une recherche approfondie des causes afin de cibler les activités les plus appropriées, .

- Quelles sont les raisons directes et indirectes de l'existence de cette problématique spécifique?
- Quelles sont les raisons structurelles de l'existence de la problématique objectée?
- Quels sont les effets directs que cette problématique pourrait avoir sur le secteur en particulier et sur le groupe en général? - Quels sont les effets à moyen et long terme de ce problème?
- Ce problème est-il lié uniquement au champ d'intervention du ministère ou à d'autres ministères?

-Prendre en compte de cette dimension dans les orientations stratégiques de la mission et veiller à sa mise en œuvre au niveau de la stratégie du programme concerné.

Définir des objectifs et des indicateurs de performance permettant de traduire un changement tangible dans ces situations

Définir un ensemble d'activités, de projets et d'intervention assurant l'atteinte de ces objectifs et déterminer leur impact financier

Dans ce contexte l'outil « arbre à objectifs ou à solutions » peut être utilisée

- Quelles sont les forces ou faiblesses du secteur vis-à-vis des femmes ou des hommes (analyse en fonction des différentes parties prenantes)?
- Quelles sont les attentes des bénéficiaires (femmes / filles ou hommes / garçons) de la politique publique? - Quelle est la meilleure activité pour atteindre l'objectif souhaité?
- Quels sont les effets directs de cette activité sur la problématique spécifiée?
- Cette activité contribue-t-elle à une discrimination indirecte entre les sexes?

Adopter la même approche relative à la déclinaison opérationnelle de la performance des programmes sur ces objectifs et indicateurs au niveau des sous-programmes et des unités opérationnelles.

